



# Les Archers de Saint Prix

Siège social : Mairie de Saint Prix 4, rue Marcel Pagnol 95110 Sannois  
Association loi 1901  
Affiliations : F.F.T.A. n° 2 595 186 – F.S.G.T. n°95 01 130 – F.F.T.L. n° 1 11 95  
Agrément D.D.C.S. n° 09599ET0097  
Site internet : [www.lesarchersdesaintprix.fr](http://www.lesarchersdesaintprix.fr)

## COMPTE RENDU de la réunion ordinaire du Comité de Direction de Mai 2017.

| INTERVENANTS         |                                                           | C | P | E |
|----------------------|-----------------------------------------------------------|---|---|---|
| Jean NOURRY          | Président                                                 | X | X |   |
| Bernadette LACHMANN  | Vice Présidente                                           | X | X |   |
| Christian REAL       | Trésorier                                                 | X | X |   |
| Patrice HUGOT        | Secrétaire                                                | X | X |   |
| Jean Pierre BONHOMME | Président d'honneur                                       | X |   | X |
| Laetitia DELIGNE     | Secrétaire adjointe et Responsable encadrement des jeunes | X | X |   |
| Frédéric LAU         | Responsable internet et responsable concours adjoint      | X | X |   |
| Pascal LESCAUT       | Responsable matériel et responsable concours              | X | X |   |
| Benjamin REAL        | Responsable adjoint encadrement des jeunes                | X | X |   |
| Michel BRUEY         | Responsable FFTL                                          | X | X |   |
| Caroline ANTOINE     | Responsable adjointe concours et responsable greffe       | X | X |   |
| Raphaël RAMBUR       | Représentant à l'international et trésorier adjoint       | X |   | X |

C : Convoqué ; P : Présent ; E : Excusé.

Début de la séance : 20h30.

### **Réunion ordinaire du comité directeur :**

Pour le 4 juin 2017 il a été prévu que Michel BRUEY serait en charge du concours FFTL.

L'organisation (la répartition des rôles et les cibles choisies pour le concours) et les repas (entrée: paté, plat: saucisse merguez frites, dessert: tarte au fruit) ont été mis au point afin de réaliser le concours dans les meilleures conditions possibles pour les participants et les organisateurs. Un camion sera loué pour faciliter le déplacement du matériel comme les années précédentes.

Pour les demandes de remboursements des participants au département il a été décidé par le comité directeur que les remboursements seront effectués à partir du moment où le club inscrit les participants sur demande sans quoi il n'y aura aucun remboursement. Ceci sera ajouté au règlement intérieur du club.

Pour rentrer dans le cadre d'une loi écologique, le club n'utilisera plus de gobelets en plastique à partir de la rentrée. Des verres vont être commandés pour les concours afin de pouvoir remplacer ceux-ci pendant ces événements.

Pour la rentrée, le club ne sera plus en licence FSGT mais en licence UFOLEP pour des soucis de gestion interne à la FSGT.

La décision a été acceptée à la majorité par les comités directeur pour conserver des tarifs loisirs identiques à ceux pratiqués jusqu'ici.

Pour les convocations à l'assemblée générale le club a pris la décision à l'unanimité qu'elles seront envoyées par mail à tous ses membres exceptés ceux qui ne possèdent pas d'adresse internet. Cette décision sera ajoutée au règlement intérieur.

Les réinscriptions auront lieu fin juin pour ceux qui le souhaitent. De plus, la loi pour les certificats médicaux n'étant toujours pas sorti au journal officiel ils ne sont valables qu'une année et devront donc être renouvelés.

Le retour des prêt d'arcs s'effectuera les 2 derniers dimanches de juin uniquement dans le cas contraire le chèque de caution sera encaissé par le club.

Fin de la réunion: 22h15